



Grille d'information détaillée

TIRAGE AU SORT DE TERRAINS DE VILLÉGIATURE 2021

Nom du tirage : Lac Moran

Code de tirage (Réservé au MERN) :

Nombre de terrains : 4

Proximité du plan d'eau

Riverains	4
Semi riverains	
Non riverains	

Type d'attribution

Location	X
Vente	

DESCRIPTION DES TERRAINS

Localisation

Région administrative : Abitibi-Témiscamingue

MRC : Témiscamingue

Municipalité : Béarn (code géographique : 85020)

Canton, seigneurie, paroisse ou bassin : Laperrière

Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) : non applicable

Feuillet cartographique (BDTQ 1/20 000) : 31M03-200-0202

Accès

Trajet : dans le village de Béarn, empruntez le chemin de Pénétration N-814 (direction Est) sur 20 kilomètres, puis tournez à droite sur le chemin du lac Moran (chemin forestier)

Accessibilité/Moyen de transport : automobile/camionnette

Caractéristiques physiques du plan d'eau

Superficie (ha) : 150

Longueur (m) : 8 800

Largeur (m) : 500 (vis-à-vis les terrains offerts)

Caractéristiques fauniques

Zone de chasse : 13

Principales espèces pêchées : brochet, achigan

Terrain

Dimension (m) x (m) : voir tableau ci-dessous

Superficie (m²) : voir tableau ci-dessous

Infrastructures disponibles : un chemin forestier se rend à quelques mètres des 4 terrains. Le chemin n'est pas déneigé l'hiver. Le réseau d'Hydro-Québec ne se rend pas jusqu'aux 4 terrains offerts. Aucune décision n'a été prise à savoir si la municipalité assumerait la construction d'un chemin

d'accès à chacun des 4 terrains ou si cette responsabilité incomberait aux occupants des terrains. La municipalité de Béarn le confirmera plus tard.
 Arpentage/Lotissement : piquetage des 4 terrains. Le ministère confirmera plus tard qu'il procédera à un arpentage complet des 4 terrains.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- Le locataire d'une terre à des fins de villégiature ne peut y construire ou y installer qu'une seule habitation. Il peut cependant y ériger des dépendances comme un garage, une remise ou un cabanon.
- Le locataire ne peut aménager qu'une seule voie d'accès à l'habitation sur la terre louée. L'emprise de cette voie d'accès, construite aux frais du locataire ne peut avoir plus de 6 m de largeur.
- Les chemins d'accès à partir du chemin principal devront être construits aux frais du locataire, dans certain cas.
- En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, la municipalité exigera, lors de la demande d'un permis de construction, « une étude de caractérisation du site et du terrain naturel » réalisée par une personne membre d'un ordre professionnel.
- Pour des informations générales sur la location et la vente d'emplacement de villégiature, visitez le www.mern.gouv.qc.ca/territoire/droit/droit-informations.jsp
- Un chalet, une maison mobile ou une roulotte de parc est permise sur le terrain. Les maisons mobiles et les roulettes de parc peuvent être installées sur pieux.
- Les activités sur les terres du domaine de l'État sont nombreuses et doivent être exercées en tout respect des droits légitimes des autres utilisateurs. Dans cet esprit de cohabitation harmonieuse et respectueuse, prenez note que, dans certaines régions du Québec, les terres du domaine de l'État sont susceptibles d'être fréquentées par des membres de communautés autochtones reconnues par le gouvernement du Québec à des fins d'activités alimentaires, rituelles ou sociales.
- Normes municipales et photos des terrains sur : www.mrctemiscamingue.org/tirage-drawing/

COÛTS PAR TERRAIN

Terrain offert en location

Le loyer et les frais devront être payés en totalité en argent comptant ou par chèque lors de la séance d'attribution des terrains. Le bail est signé le jour de la séance d'attribution et il entre en vigueur le premier jour du mois suivant. Le loyer sera ajusté à chaque année conformément à la réglementation en vigueur.

No de terrain	Superficie (m ²)	Loyer annuel	Frais d'ouverture de dossier*	Frais d'administration*	Frais de mise en valeur *	TOTAL*
1	5 629	610 \$	133.37 \$	405.86 \$	940.50 \$	2 089.73 \$
2	6 556	658 \$	133.37 \$	405.86 \$	940.50 \$	2 137.73 \$
3	6 269	644 \$	133.37 \$	405.86 \$	940.50 \$	2 123.73 \$
4	6 791	670 \$	133.37 \$	405.86 \$	940.50 \$	2 149.73 \$

* Les montants incluent la TPS et TVQ.

COORDONNÉES UTILES

Information sur ce tirage au sort

Terrain, loyer, attribution, conditions de location

MRC de Témiscamingue

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209, Ville-Marie (Québec) J9V 1X8

Téléphone : 819 629-2829

Courriel : mrct@mrctemiscamingue.qc.ca

Site web : www.mrctemiscamingue.org/tirage-drawing

Travaux sur les terres du domaine de l'État

Permis de coupe de bois, de construction ou d'aménagement d'un chemin d'accès au terrain

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Unité de gestion de Témiscamingue

Adresse civique : 75, rue des Oblats Nord, Ville-Marie (Québec) J9V 1J2

Téléphone : 819 629-6494

Courriel : abitibi-temiscamingue.foret@mffp.gouv.qc.ca

Site web : www.mffp.gouv.qc.ca/les-forets/permis-et-autorisations

Activités fauniques

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)

Bureau de protection de la faune de Ville-Marie

Adresse civique : 23, rue Industrielle, Ville-Marie (Québec) J9V 1S3

Téléphone : 819 629-6011

Courriel : services.clientele@mffp.gouv.qc.ca

Permis de construction

Municipalité de Béarn

Adresse civique : 28, 2^e Rue Nord, Béarn (Québec) J0Z 1G0

Téléphone : 819 726-4121

Courriel : dg@bearn.ca

Produits d'information géographique (Feuillets cartographiques)

MERN - Géoboutique Québec

Téléphone : 1 877 803-0613

Courriel : geoboutique@mrnf.gouv.qc.ca

Site Internet : <http://geoboutique.mrnf.gouv.qc.ca/>